



AVIS AUX CERCLES 2024 / N°30

DP/EL

Bruxelles, le 29 octobre 2024

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1 Location de Perches 2024 – 2025 – Formulaire de demandes
- 1.2 Championnats de Belgique de cross-country Hulshout 17/11/2024 - infos
- 1.3 Intercercles 2025 – séries provisoires
- 1.4 Organisations 2025 – attributions mars 2025
- 1.5 Conférence Trail 2024 – 14 et 15 décembre 2024
- 1.6 Equipement club – WS nouveau singlet
- 1.7 Renouvellement de la cotisation du GEFA pour 2024-2025
- 1.8 Ethique sportive et Maltraitance dans le Sport
- 1.9 Ethique sportive – extrait de casier judiciaire pour encadrement de mineur
- 1.10 Interdiction de fumer étendue aux terrains de sport

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1 Location de Perches 2024 – 2025 – Formulaire de demandes

Vous trouverez, ci-joint, le formulaire de demande de location des perches pour 2024 – 2025. Afin de pouvoir vous permettre de récupérer les perches qui vous seront attribuées, dans un délai raisonnable, nous vous demandons de renvoyer le document complété dans **les 10 jours calendrier** après la parution de cet avis aux cercles. Toutes les demandes arrivées dans cette période seront traitées selon les règles de priorité. Toutes les demandes arrivées après les délais seront traitées d'après la règle : « premier arrivé, premier servi ».

Nous tenons également à vous rappeler que la facture de votre location est intégrée à votre facture globale « LBFA » de fin d'année, aucun paiement anticipé n'est donc à prévoir.

1.2 Championnats de Belgique de cross-country Hulshout 17/11/2024 - infos

Les [inscriptions](#) aux CB de cross-country sont ouvertes et se clôtureront le lundi 11 novembre 2024 à 10h00.

Toutes les informations relatives à cette compétition, ainsi que les achats de tickets, sont disponibles sur ce [site internet](#).

Des courses spécifiques sont également organisées cette année pour les athlètes Masters. Ces courses ne font pas partie des Championnats de Belgique.

1.3 Intercercles 2025 – séries provisoires

Veuillez trouver ci-joint les séries provisoires 2025 pour les intercircles TC, Cadets et Scolaires et Masters.

1.4 Organisations 2025 – attributions mars 2025

- Championnats de Belgique de cross-country Masters : le 02/03/2025 à Poperinge (HOPP)
- Championnats LBFA Toutes Catégories de lancers longs hivernaux : le 15/03/2025 à Nivelles (CABW)

1.5 Conférence Trail 2024 – 14 et 15 décembre 2024

La Fédération Française d'Athlétisme organise une grande conférence sur le Trail à Liévin les 14 et 15 décembre 2024.

Le GEFA et la Fédération Luxembourgeoise sont partenaires de cet événement.

Veuillez trouver en annexe l'affiche et le programme et voici le lien pour les inscriptions :

<https://billetterie.athle.fr/fr/conference-trail-2024>

Pour les personnes intéressées, il est recommandé de s'inscrire rapidement car le nombre de places est limité.

1.6 Equipement club – WS nouveau singlet

Merci de trouver ci-joint le modèle du nouveau singlet désormais porté par les athlètes du White Star.

1.7 Renouvellement de la cotisation du GEFA pour 2024-2025

Merci de trouver ci-joint les informations utiles au renouvellement 2025.

1.8 Ethique sportive et Maltraitance dans le Sport

Rendez-vous sur notre site dans les « Actualités » et sur la page « Ethique » pour trouver une série de références et liens qui vous permettront de vous informer ou vous former sur les différents sujets.

1.9 Ethique sportive – extrait de casier judiciaire pour encadrement de mineur

Petit rappel du point porté à l'avis aux cercles 2023/13 :

Dans le cadre du réseau "Délégués éthiques "Vivons Sport", le représentant "Délégué Ethique" de chaque cercle est chargé entre autres, de vérifier l'extrait de casier judiciaire (Modèle 596-2) de toute personne employée par son cercle et exerçant une activité d'animation ou d'encadrement de mineurs.

1.10 Interdiction de fumer étendue aux terrains de sport

Une génération sans tabac en 2040 !

À partir du 31 décembre 2024, l'interdiction de fumer sera étendue aux terrains de sport. Cette mesure fait suite à une modification législative du 5 avril 2024.

Par terrain de sport, il faut entendre un lieu où, de par sa nature et sa destination, le sport est pratiqué et regardé. Cette interdiction s'étend donc à toutes les zones de spectateurs environnantes.

L'interdiction de fumer doit y être clairement et suffisamment signalée.

L'interdiction de fumer est en vigueur en permanence, y compris pendant les fêtes privées et en dehors des heures d'ouverture. **L'interdiction est liée au lieu lui-même et non aux heures d'ouvertures ou aux activités.**

L'interdiction de fumer débute à l'entrée officielle de l'infrastructure (portail d'entrée, panneau d'entrée, clôture...). Lorsqu'il n'y a pas d'entrée officielle, l'exploitant est libre de décider d'un point de départ en signalant l'interdiction.

Pas que le tabac

Attention, les produits à base de tabac et tous les produits similaires destinés à être fumés sont soumis à l'interdiction de fumer : cela inclut **les cigarettes électroniques** (avec et sans nicotine) **et les produits à fumer à base de plantes.**

Exceptions

L'interdiction de fumer ne s'applique pas aux terrasses ouvertes de restauration Horeca situées sur les terrains de sport.

Il existe une exception limitée pour les festivals de musique qui se déroulent sur un terrain de sport plusieurs jours consécutifs.

Des zones fumeurs situées à l'abri des regards et clairement délimitées peuvent être installées. Ces zones **ne sont pas des zones de transit et sont conçues de manière à éviter les inconvénients de la fumée.**

Amendes

Les infractions aux nouvelles règles peuvent donner lieu à des amendes ou à la fermeture temporaire des lieux.

Informations complémentaires :

- Législation - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : apf.inspec@health.fgov.be
- Sensibilisation & Soutien à l'arrêt de fumer : tabacstop.be
- Sensibilisation & informations scientifiques : cancer.be
- Outils de signalisation & de sensibilisation : generationssanstabac.be

Le Réseau éthique vous encourage à adhérer à ce mouvement en signant la [charte Générations Sans Tabac. Un kit de démarrage pour vos fédérations, clubs et CSL/CSLi est disponible au départ de ce lien.](#)